

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2006-2008

Peut être téléchargée de : http://www.ramsar.org/ris/key_ris_index.htm

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7(1990) modifiée par la Résolution VIII.13 de la 8^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2002) et par les Résolutions IX.1 Annexe B, IX.21 et IX.22 de la 9^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2005)

Notes aux rédacteurs :

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. D'autres informations et orientations à l'appui de l'inscription de sites Ramsar figurent dans le *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* (Manuel Ramsar 7, 2^e édition, modifié par la Résolution IX.1 Annexe B de la COP9). La 3^e édition du Manuel, contenant les modifications en question, est en préparation et sera disponible en 2006.
3. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Secrétariat Ramsar. Les rédacteurs devraient fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques de toutes les cartes.

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

DIREN Rhône-Alpes, 208 bis Rue Garibaldi
69 422 LYON cedex
e-mail : diren@developpement-durable.gouv.fr

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

Date d'inscription

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour :

5 septembre 2008

3. Pays :

France

4. Nom du site Ramsar :

Le nom exact du site inscrit dans une des trois langues officielles (français, anglais ou espagnol) de la Convention. Tout autre nom, par exemple dans une langue locale (ou plusieurs) doit figurer entre parenthèses après le nom exact.

Rives du Lac Léman

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne (veuillez ne cocher qu'une seule case)

- a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar ; ou
b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit *

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

a) Limites et superficie du site

Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées

ou

Si les limites du site ont changé :

i) les limites ont été marquées plus précisément ;

ii) les limites ont été agrandies ; ou

iii) les limites ont été réduites**

et/ou

Si la superficie du site a changé :

- i) la superficie a été mesurée avec plus de précision ; ou
- ii) la superficie a été agrandie ; ou
- iii) la superficie a été réduite** totalement révisés suite à une erreur de retranscription

** Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :

la surface a été recalculée suite à une erreur de calcul surfacique, les limites ont été ponctuellement ajustées

7. Carte du site :

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées, y compris de cartes numériques.

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

- i) une copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) :
- ii) une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) :
- iii) un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs

b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :

P. ex. les limites sont celles d'une aire protégée existante (réserve naturelle, parc national, etc.) ou correspondent aux limites d'un bassin versant ; ou suivent des limites géopolitiques (p. ex. une juridiction locale) ou des limites physiques telles que des routes ou les berges d'un plan d'eau, etc.

Il s'agit d'une zone incluant des réserves de chasse sur le Léman du fait de l'hivernage des oiseaux d'eau mais également des forêts alluviales et la réserve naturelle nationale de la Dranse

8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) :

Fournir les coordonnées du centre approximatif du site et/ou les limites du site. Si le site se compose de plusieurs zones séparées, fournir les coordonnées de chacune des zones.

Latitude : 46° 21' 15" N

Longitude : 06° 22' 53" E

9. Localisation générale :

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) le site se trouve, ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Haute-Savoie en région Rhône-Alpes – Proche de Genève en Suisse.

10. Élévation : (en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale)

372 m

11. Superficie : (en hectares)

1915 ha

12. Description générale du site :

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

Le Lac LEMAN constitue avec ses 167 km de rives et ses 309 m de profondeur maximale, une véritable mer intérieure. On retrouve sur ses rives toutes les caractéristiques rencontrées sur un rivage marin : port de plaisance et de pêche, dunes lacustres, delta, voie de migration et zone de refuge pour l'avifaune.

Le site RAMSAR est constitué par un ensemble de zones d'intérêt écologique qui sont : la Réserve naturelle du Delta de la Dranse (45 ha), le domaine de Ripaille (chênaie centenaire, héronnière, arboretum - 250 ha), la réserve de chasse au gibier d'eau d'Excenevex (la plus importante concentration d'oiseaux hivernants du Lac Léman - 920 ha), la Buxaie de Coudrée et les dunes lacustres de Sciez (environ 50 ha au total), les rives de Tougues et la réserve cynégétique d'Hermance, et la partie aval de rivières (Basse-Dranse, Redon, Vion, Foron).

13. Critères Ramsar :

Cochez la case située sous chaque critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les critères et les orientations concernant leur application (adoptés dans la Résolution VII.11). Tous les critères applicables doivent être cochés.

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9
* * * * *

14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus :

Justifier chaque critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 1 - le Lac Léman est le plus grand lac de l'arc alpin : il constitue à ce titre un écosystème unique et remarquable.

Critère 5 - Le Lac Léman français héberge en hivernage, des populations d'oiseaux d'eau supérieures à 20 000 individus : Grèbe huppé (> 20 000), Fuligule morillon (10 500), Fuligule milouin (1900) et Garrot à œil d'or (1400).

Critère 6 - Une espèce représente en hivernage plus de 1% de la population biogéographique régionale, le Harle bièvre (population de 115 individus) puisque la référence de « waterbirds population estimates 4th Edition of Wetlands international, fixe le taux de 1% à 36 individus.

Critère 8 - 3 espèces piscicoles remarquables fréquentent la zone RAMSAR : l'Omble chevalier, la Féra (Corégone), et la truite de lac. Les parties en aval des rivières du site RAMSAR constituent les zones de frayères de cette dernière espèce.

15. Biogéographie (information requise lorsque le Critère 1 et/ou le Critère 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire) :

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique :

Alpine

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence) :

Directive européenne habitat :

Council Directive 92/43/EEC of 21 May 1992 on the conservation of natural habitats and of wild fauna and flora, O.J. L206,

16. Caractéristiques physiques du site :

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie ; les origines - naturelles ou artificielles ; l'hydrologie ; le type de sol ; la qualité de l'eau ; la profondeur et la permanence de l'eau ; les fluctuations du niveau de l'eau ; les variations dues aux marées ; la zone en aval ; le climat général ; etc.

- Le lac Léman

Lac d'origines multiples, creusé par l'érosion fluviale, les déformations tectoniques et les glaciers. Réservoir de 88.920 millions de m³ alimenté par un bassin versant de 6 830 km² avec de nombreux affluents dont le Rhône (70% des apports). Temps moyen de renouvellement des eaux, 12 ans. Lac en

cours d'eutrophisation (urbanisation, agriculture), important programme (français, suisse) pour améliorer la qualité des eaux.

▪ le delta de la Dranse :

Entre Ripaille et Amphion, la Dranse descendue des montagnes du Chablais savoyard a construit un delta typique, que son cours torrentiel traverse jusqu'au Lac en se partageant entre des îles d'alluvions. Compte tenu du dynamisme de la Dranse, des érosions latérales et de l'évolution végétale, des travaux d'aménagement et d'entretien doivent périodiquement intervenir afin de préserver les conditions de nidification.

▪ Réserve de chasse d'Yvoire – Excenevex – Séchex :

Largement ouverte sur le Grand Lac, cette zone s'étend sur environ 9Km de rivages de types différents. Du bourg d'Yvoire à la pointe de Rovorée et jusqu'au village d'Excenevex, des berges assez élevées et escarpées dominent des eaux parsemées de nombreux gros blocs erratiques. En contraste, les plages d'Excenevex et de Coudrée s'étalent sur 2 km, précédées de faibles profondeurs sablonneuses.

Entre le port de Sciez et Séchex reparaissent les grèves caillouteuses. Trois petites rivières, le Vion, le Foron et le Redon, débouchent dans la baie de la « Grande Conche ».

17. Caractéristiques physiques du bassin versant :

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et le climat (y compris le type climatique).

18. Valeurs hydrologiques :

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives, etc.

Le rôle hydrologique des rives dans le fonctionnement de l'écosystème du lac est d'autant plus important que le Léman a lui même une très grande valeur hydrologique : réserve importante d'eau exploitée pour l'alimentation humaine, production piscicole et rôle déterminant dans le régime du Rhône.

Grâce aux efforts engagés par la CIPEL, la qualité des eaux du Lac est en cours d'amélioration (détérioration de 1960 à 1980). Le Lac est toujours eutrophe (apport de phosphate : 5400 T, et d'azote : 126 T par an), présence de métaux lourds, mercure, plomb, cuivre.

Le niveau du lac est régulé artificiellement.

Pas de problème d'alimentation en eau de la zone.

19. Types de zones humides :

a) présence :

Encercler ou souligner les codes correspondant aux types de zones humides du « Système de classification des types de zones humides » Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Marine/côtière : A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continentale : L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp • Ts • U • Va
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle : 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance :

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (en superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

O, M, L

20. Caractéristiques écologiques générales :

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar, ainsi que les services écosystémiques du site et les avantages qui en sont issus.

la partie la plus importante est constituée par le plan d'eau du Lac Léman. Les affluents : Pamphiot, Redon, Foron, ont encore un aspect naturel. La Dranse avec son delta constitue le milieu le plus remarquable. Sur les berges quelques éléments particuliers : les dunes d'Excenevex, la Buxaie de Coudrée, la chênaie de Ripaille.

- *Réserve naturelle du Delta de la Dranse :*

Créée en 1980, essentiellement dans le but de préserver un site de nidification original pour quelques espèces d'oiseaux spécifiques et un important site d'hivernage et de relais, la réserve naturelle du Delta de la Dranse, par la diversité des biotopes, héberge cependant une flore remarquable (plante d'altitude, espèces méridionales, Orchidées).

- *Le domaine de Ripaille (250 ha au total) :*

En dehors du magnifique château, il comprend une belle forêt séculaire de chênes et de charmes (50 ha), un arboretum (20 ha), des prairies naturelles et des cultures ; la flore phanérogame et mycologique y est diversifiée.

- *Réserve de chasse d'Yvoire – Excenevex – Séchex (920 ha) :*

Depuis le milieu du siècle, ces rives ont subi beaucoup d'altérations. La plage d'Excenevex et les dunes fort anciennes ont été défigurées par les aménagements touristiques ; plusieurs dragages ont éliminé les sables exondables et les roselières. De Sciez au Redon, les rivages ne présentent plus que des villas. Marais et lagunes ont disparu.

Cependant, au printemps, l'abaissement du niveau des eaux découvre devant Coudrée, de vastes bancs de sables et des flaques peu profondes qui accueillent de nombreuses espèces de passage : canards de surface, échassiers limicoles, mouettes et goélands, bergeronnettes et autres passereaux.

Faute de roselières, les nicheurs font défaut sur ce littoral trop exposé aux vagues de bise, à l'exception de *Mergus merganser* (Harle bièvre).

- *La Buxaie de Coudraie et les dunes lacustres de Sciez (total 50 ha) :*

- La Buxaie de Coudrée : unique bois de buis multiséculaires dominés par de grands et vieux arbres (tilleul, charme, if) ; intérêt historique et paysager ; flore : lichens épiphytes, plusieurs espèces de champignons ; avifaune abondante (présence de *Dendrocopos medius* (Pic mar)).

- Les dunes lacustres : site d'intérêt européen (seules dunes lacustres avec celles du lac Balaton en Hongrie pour l'Europe) presque totalement noyé et effacé dans un complexe touristique et urbanistique ; subsistent quelques fragments de dune morte recouverte de pins, de buis et d'une pelouse sèche ; minuscule réserve botanique.

- *Rives de Tougues – réserve cynégétique d'Hermance (520 ha) :*

- Entre l'embouchure de l'Hermance et le débarcadère de Tougues, subsiste la roselière de Saint-Joseph du Lac : dernier témoin des formations aquatiques du Léman, aujourd'hui disparues.

- L'intérêt paysager et faunistique est très important car ce site constitue les dernières rives savoyardes à posséder une belle colonie nicheuse de *Podiceps cristatus* (Grèbe huppé).

- *Partie aval des rivières suivantes et leurs rives :*

- Basse Dranse : la partie en aval est dégradée (zone d'extraction de granulats, pollution organique) mais demeure très fréquentée par les truites de lac en période de reproduction ; flore et faune liées aux bancs de sable et de gravier, terrasses artificialisées ;

- La partie en amont est encaissée. De Bioge au pont de la Douceur, la Dranse s'écoule dans une gorge formée de parois rocheuses plus ou moins recouvertes de végétation. Celle-ci est très contrastée entre la rive droite chaude et la rive gauche froide et ombragée. Flore riche en espèces méridionales (*Cotinus coggygria* – Arbre à perruque, *Polygala calcarea* – *Polygala de calcaire*) ; intérêt géologique : érosion, grottes.
- Redon : intérêt hydrobiologique majeur du fait de belles zones de reproduction de la truite de lac.
- Vion : de même que pour le Redon, ce petit cours d'eau profite bien à la truite de lac qui s'y reproduit.
- Foron : pollution organique à l'aval qui réduit la reproduction de la truite de lac.

21. Flore remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

- *Réserve naturelle du Delta de la Dranse :*

Créée en 1980, essentiellement dans le but de préserver un site de nidification original pour quelques espèces d'oiseaux spécifiques et un important site d'hivernage et de relais, la réserve naturelle du Delta de la Dranse, par la diversité des biotopes, héberge cependant une flore remarquable (plante d'altitude, espèces méridionales, Orchidées).

- *Le domaine de Ripaille (250 ha au total) :*

En dehors du magnifique château, il comprend une belle forêt séculaire de chênes et de charmes (50 ha), un arboretum (20 ha), des prairies naturelles et des cultures ; la flore phanérogamique et mycologique y est diversifiée.

- *La Buxaie de Coudraie et les dunes lacustres de Sciez (total 50 ha) :*

- La Buxaie de Coudrée : unique bois de buis multiséculaires dominés par de grands et vieux arbres (tilleul, charme, if). Flore : lichens épiphytes, plusieurs espèces de champignons.
- Les dunes lacustres : site d'intérêt européen (seules dunes lacustres avec celles du lac Balaton en Hongrie pour l'Europe) presque totalement noyé et effacé dans un complexe touristique et urbanistique ; subsistent quelques fragments de dune morte recouverte de pins, de buis et d'une pelouse sèche ; minuscule réserve botanique.

- *Partie aval des rivières suivantes et leurs rives :*

- Basse Dranse : la partie en aval est dégradée (zone d'extraction de granulats, pollution organique) mais demeure très fréquentée par les truites de lac en période de reproduction ; flore et faune liées aux bancs de sable et de gravier, terrasses artificialisées ;
- La partie en amont est encaissée. De Bioge au pont de la Douceur, la Dranse s'écoule dans une gorge formée de parois rocheuses plus ou moins recouvertes de végétation. Celle-ci est très contrastée entre la rive droite chaude et la rive gauche froide et ombragée. Flore riche en espèces méridionales (*Cotinus coggygria* – Arbre à perruque, *Polygala calcarea* – *Polygala de calcaire*) ; intérêt géologique : érosion, grottes.

22. Faune remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

C'est au niveau national une zone d'hivernage importante pour l'avifaune aquatique. Chaque année, de décembre à avril, c'est par milliers qu'une multitude d'espèces viennent à passer la mauvaise saison (115 000 anatidés en moyenne) : 33 espèces sont hivernantes et 150 observées en migration

Les espèces les plus courantes sont : *Anas platyrhynchos* (Canard colvert), *Fulica atra* (Foule macroule), *Aythya ferina* (Fuligule milouin), *Aythya fuligula* (Fuligule morillon), *Aythya marila*

(Fuligule milouinan), Bucephala clangula (Garrot à œil d'or), Melanitta fusca (Macreuse brune), Netta rufina (Nette rousse).

Suivant la rigueur de l'hiver apparaissent des espèces nordiques comme Somateria mollissima (Eider à duvet) et Gavia arctica (Plongeon arctique).

A cette avifaune hivernante, s'ajoutent les migrateurs de passage qui stationnent quelques jours : Tringa spp. (chevaliers), Calidris spp. (bécasseaux), Charadrius spp. (gravelots et pluviers) et Limosa limosa (Barge à queue noire).

Les espèces nicheuses sont en régression du fait de la disparition des roselières : principales espèces nicheuses : Podiceps cristatus (Grèbe huppé), Mergus merganser (Harle bièvre), Cygnus olor (Cygne tuberculé), Ardea cinerea (Héron cendré).

Le site est par ailleurs remarquable pour les poissons suivants : Féra, Omble chevalier, Truite de lac.

- *Réserve naturelle du Delta de la Dranse :*

45 ha de terrasses alluviales, d'îles et de grèves, biotopes qu'affectionnent particulièrement Larus canus (Goéland cendré), Charadrius dubius (Petit gravelot), Actitis hypoleucos (chevalier guignette), Larus ridibundus (Mouette rieuse), sterne pierregarin

Parmi les nombreux passereaux se distinguent Hippolais polyglotta (Hypolais polyglotte), fauvette méridionale apparue récemment et Sylvia curruca (fauvette babillarde).

Le mammifère le plus remarquable est Castor fiber (Castor d'Europe), qui habite un des bras morts du delta depuis sa réintroduction par les autorités suisses et françaises.

- *Le domaine de Ripaille (250 ha) :*

La faune est riche en colonie de Ardea Cinerea (Héron cendré) et de Milvus migrans (Milan noir).

- *Réserve de chasse d'Yvoire –Excenevex – Séchex (920 ha) :*

Cependant, au printemps, l'abaissement du niveau des eaux découvre devant Coudrée de vastes bancs de sables et des flaques peu profondes qui accueillent de nombreuses espèces de passage : canards de surface, échassiers limicoles, mouettes et goélands, bergeronnettes et autres passereaux.

Faute de roselières, les nicheurs font défaut sur ce littoral trop exposé aux vagues de bise, à l'exception de Mergus merganser (Harle bièvre).

Pendant la période d'hivernage, ce site accueille tant d'oiseaux qu'il s'agit de la plus importante concentration d'hivernants du Lac Léman. Il reçoit des multitudes de fuligules et d'autres canards plongeurs, parmi lesquels Somateria mollissima (Eider à duvet), Melanitta fusca (Macreuse brune) et Clangula hyemalis (Harelde de Miquelon).

- *La Buxaie de Coudraie et les dunes lacustres de Sciez (total 50 ha) :*

- La Buxaie de Coudrée : unique bois de buis multiséculaires dominés par de grands et vieux arbres (tilleul, charme, if) ; avifaune abondante (présence de Dendrocopos medius (Pic mar)).

- *Rives de Tougues – réserve cynégétique d'Hermance (520 ha) :*

- L'intérêt paysager et faunistique est très important car ce site constitue les dernières rives savoyardes à posséder une belle colonie nicheuse de Podiceps cristatus (Grèbe huppé).

- *Partie aval des rivières suivantes et leurs rives :*
 - Basse Dranse : la partie en aval est dégradée (zone d'extraction de granulats, pollution organique) mais demeure très fréquentée par les truites de lac en période de reproduction ;
 - La partie en amont est encaissée. De Bioge au pont de la Douceur, la Dranse s'écoule dans une gorge formée de parois rocheuses plus ou moins recouvertes de végétation. Celle-ci est très contrastée entre la rive droite chaude et la rive gauche froide et ombragée. Intérêt géologique : érosion, grotte. Faune riche et diversifiée : oiseaux, reptiles et parmi les mammifères, Glis glis, le loir.
 - Redon : intérêt hydrobiologique majeur du fait de belles zones de reproduction de la truite de lac.
 - Vion : de même que pour le Redon, ce petit cours d'eau profite bien à la truite de lac qui s'y reproduit.
 - Foron : pollution organique à l'aval qui réduit la reproduction de la truite de lac.

23. Valeurs sociales et culturelles :

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site : p. ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Le climat et la valeur esthétique des paysages du lac et de ses rives font de cette unité naturelle remarquable, un lieu de villégiature de plus en plus apprécié.

Le site présente également un riche patrimoine culturel par ses nombreux monuments historiques classés ou inscrits dont le château de Beauregard (12^{ième} siècle) à Chens sur Léman, l'église Saint-Hyppolyte (11^{ième} et 12^{ième} siècles) et le château de Ripaille, construit par les ducs de Savoie en 1434 à Thonon-les-Bains, le château de Coudrée à Sciez (remanié au 15^{ième} siècle), plusieurs cités lacustres (âge de bronze).

Production de 1 100 T/an de poissons faisant vivre 80 pêcheurs professionnels plus 3000 pêcheurs amateurs.

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;
- iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

24. Régime foncier/propriété :

a) dans le site Ramsar : Lac Léman :
Domaine public fluvial

b) dans la région voisine : les berges et les affluents :
Communal, privé

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :

a) dans le site Ramsar :

- pêche professionnelle et pisciculture : espèces les plus pêchées dans le lac : *Perca fluviatilis* (Perche), *Rutilus rutilus* (Gardon), *Coregonus Spp.* (Coregone) ; cette activité économique fait vivre 50 pêcheurs professionnels sur la rive française ainsi qu'hôteliers et débits de boissons.
- pêche de loisirs
- tourisme : baignade – navigation

b) dans la région voisine/le bassin versant :

- Les berges : Urbanisation forte à l'ouest
Agriculture
Urbanisation diffuse à l'est

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :

a) dans le site Ramsar :

L'urbanisation est la plus grande menace. Elle a pour conséquence immédiate la disparition des roselières. Les rives connaissent une dénaturation par les remblais, les murs, les constructions, les aménagement de port et de plages.

b) dans la région voisine :

Poursuite de la pression immobilière et touristique sur les berges.

27. Mesures de conservation en vigueur :

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;

En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

- Réserve naturelle du Delta de la Dranse proposée à l'inscription au réseau Natura 2000 (ZSC et ZPS : FR8201719 et FR8210018) : 53 ha (1980)
- ZPS du lac Léman (FR8212020)
- Réserve de chasse d'Hermance (520 ha)
- Réserve de chasse d'Excenevex (920 ha)
- Site inscrit : Domaine de Ripaille
- Site classé : Domaine de Coudrée
Château de Beauregard
- Acquisitions du Conservatoire du Littoral
- Réalisation d'un schéma d'aménagement des rives (application de la Loi sur le Littoral)
- Protection de la roselière de St-Joseph par enrochement
- Création en 1960 de la CIPEL (Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Lac Léman) dont l'objet est l'amélioration de la qualité des eaux.

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia ; Ib ; II ; III ; IV * ; V ; VI

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ?

Un plan de gestion sur la réserve naturelle du Delta de la Dranse existe au travers du document d'objectifs. Ce document d'objectifs, le DOCOB est l'outil d'appropriation locale pour l'application des

directives Oiseaux et Habitats sur un site donné. D'autres DOCOB sont en projet sur les autres sites Natura 2000 du bas-Chablais.

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :

Par exemple, un plan de gestion en préparation ; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Du point de vue juridique, la mise en place de nouvelles réglementations ne semble pas souhaitable. On trouve déjà sur le site une réserve naturelle, deux réserves de chasse, un site inscrit, deux sites classés. L'application stricte de la Loi sur le littoral doit permettre de préserver les derniers sites non construits en bordure du lac.

Les mesures à mettre en œuvre concernent donc des opérations de restauration de milieux naturels :

- Favoriser le développement de la seule roselière aquatique (St-Joseph) de la rive française du Lac Léman. Les travaux consistent à créer une digue pour atténuer l'effet des vagues, dont la houle casse les tiges, et empêcher les bateaux de venir circuler dans les roseaux. Un équipement similaire a été mis en place en 1983 et a donné entière satisfaction.
- Améliorer la nidification de la Sterne Pierregarin dans la réserve naturelle du Delta de la Dranse par la création d'une île flottante sur le lac de St-Disdille et l'aménagement d'une île dans le Delta.

29. Recherche scientifique en cours et équipements :

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique ; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

- Nombreuses études en cours sur le Lac Léman menées par la Station d'Hydrobiologie Lacustre de l'INRA (Thonon) et par le centre Géodynamique.

- Suivi de qualité des eaux, étude des peuplements piscicoles, écologie du Lac, étude des bassins versants, des affluents, des pollutions. Comptage international des oiseaux hivernants.

30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

- Château de Ripaille
- Musée de la pêche à Thonon-les-Bains

31. Loisirs et tourisme actuels :

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme ; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

- Très forte fréquentation touristique surtout estivale (5 millions de nuitées, 20 000 lits d'hôtels)
- Stations balnéaires (Thonon-les-Bains, Evian-les-Bains, Divonne-les-Bains).

32. Juridiction :

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

Préfet de la Haute-Savoie

33. Autorité de gestion :

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi l'intitulé du poste et/ou le nom de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

DIREN

208 BIS rue Garibaldi

69 422 Lyon cedex 03

Claire.RATOUIS@developpement-durable.gouv.fr; tel : +33/450 71 08 84

Jean-Luc.CARRIO@developpement-durable.gouv.fr, tel : +33/4 37 48 36 52

ASTERS (Agir pour la Sauvegarde des Territoires et des Espèces Remarquables ou Sensibles) s'est vu confier la gestion des neuf réserves naturelles de Haute-Savoie par le Préfet de Haute-Savoie, dont celle du Delta de la Dranse.

84 route du Viéran

PAE du Pré-Mairy

74370 Pringy Email : bernard.bal@asters.asso.fr

Tel : 33 (0) 450 66 47 51

Fax : 33 (0) 4 50 66 47 52

Il n'y a pas de gestionnaire spécifique désigné sur l'ensemble du périmètre RAMSAR.

34. Références bibliographiques :

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 15 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

- Le Léman : synthèse 1957-82 – CIPEL
- Le Léman vivant : Schavenberg
- Le Léman : une synthèse bibliographique : PACHOUD (M.), VERNET (JF), ...
- Les oiseaux du Léman – GEROUFET (P.)
- Étude d'environnement des rives françaises du Lac Léman - DIREN

Veuillez renvoyer à l'adresse suivante: Secrétariat de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse. Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: ramsar@ramsar.org